

Validation Permis A (7 heures)

La formation est organisée sur nos pistes privées de Villeneuve-lès-Maguelone.

Cette formation est requise pour l'obtention du permis A par les titulaires du permis A2 depuis au moins 2 ans.

Elle peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2.

La formation est organisée sur 7 heures, elle est organisée comme suit :

Séquence 1 : 2 heures

Sensibilisation aux risques spécifiques et aux 4 principaux cas d'accidents impliquant les motos : 2 heures

Séquence 2 : 2 heures

Maniabilité hors circulation

Séquence 3 : 3 heures

Audit de conduite (30 minutes par élèves + 10 minutes de bilan)

Les cours pratiques se passent sur **nos pistes privées** à Villeneuve les Maguelone (à côté de la Maison d'arrêt)

Une attestation de suivi de la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans vous sera remise.

Elle sera nécessaire pour effectuer votre demande de titre avec le permis A validé sur le site ANTS.

FORMATION PREPARATOIRE A LA CONDUITE DES DEUX ROUES MOTORISEES

Adresse de la formation hors circulation :

Plateau technique ZAE du Larzat – 34750 Villeneuve les Maguelone

Pistes privées :

- Plateau technique d'1 hectare ½ dont 7 pistes de 780m², quatre pistes affectées à la séquence hors circulation des 2 roues
- motocyclettes mises à disposition sur place.



Capacité d'accueil :

12 élèves : 3 élèves par piste et par enseignant

- 1 salle de repos de 20m²
- 1 salle de cours de 20 m²
- 1 espace détente (machine à café, distributeur de boisson fraîche) de 15m²

Consulter les sessions de formation dans votre agence Auto-Ecole de La Comédie

Rappel : EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Casque homologué et à la bonne taille

- *Gants (adaptés à la pratique du 2 roues)*
- *Blouson ou veste à manches longues*
- *Pantalon style jeans – PAS DE JOGGING*
- *Bottes ou chaussures montantes*

*Sans l'intégralité des équipements la formation ne pourra avoir lieu.
Une demande de remboursement ne pourra être recevable*

DEROULEMENT de la formation

A la catégorie « A » du permis de conduire pour les A2 depuis au moins 2 ans

Définition

Une formation est requise pour les titulaires du permis de conduire les véhicules de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et qui souhaitent conduire une motocyclette correspondant à la catégorie A du permis de conduire.

Les enjeux de la formation

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.



L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi. L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Objectifs

Cette formation s'inscrit dans une démarche « post permis » et a notamment pour objectifs :

- D'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- De travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Le déroulement de la formation

Afin de valider cette formation de 7 heures, nous vous proposons un parcours comprenant :

• Une séquence théorique de 2 heures

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes
- Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse
- Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute
- Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite

• Une séquence de maniabilité hors circulation de 2 heures

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

- Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :
 - Mouvements et positionnements du regard ;
 - Mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
 - Comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.



- Explications et travail sur le freinage :
 - Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
 - Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
 - Explications sur le transfert des masses ;
 - Comment s'arrêter et repartir en courbe.
- Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :
 - Réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

- **Une séquence en circulation de 3 heures**

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

- chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.
- Ce bilan comprend :
 - le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
 - ✓ dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
 - ✓ un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;
 - Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Attestation

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation.

Le titulaire ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.



PARCOURS DE FORMATION

Validation A

Une formation est requise pour les titulaires du permis de conduire les véhicules de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et qui souhaitent conduire une motocyclette correspondant à la catégorie A du permis de conduire.

Afin de valider cette formation de 7 heures, nous vous proposons un parcours comprenant :

- Une séquence théorique
- Une séquence hors circulation
- Une séquence en circulation

SEQUENCES	DUREE	COMPETENCES
SEQUENCE 1 APPORTS THEORIQUES (Cours collectifs)	2 HEURES	Comprendre les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules Comprendre le phénomène vitesse : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Vitesse et perception visuelle</i> • <i>Vitesse et trajectoire</i> • <i>Vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, freinage, adhérence...</i> Prendre conscience des règles et des risques relatifs à la circulation inter-files Comprendre le caractère indispensable du port des équipements de protection Comprendre des effets sur la conduite des produits psychoactifs et l'accidentalité routière
SEQUENCE 2 HORS CIRCULATION (piste privée) (Cours collectifs)	2 HEURES	Prendre conscience (dû au poids de la moto) de la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses Savoir tourner en prenant conscience de l'importance du regard et en inclinant la machine Comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation Comprendre l'utilisation du frein avant et du frein arrière Connaitre les techniques d'inclinaison
SEQUENCE 3 EN CIRCULATION EN ET HORS AGGLOMERATION (Cours collectifs)	3 HEURES	Savoir circuler en toute sécurité sur une machine de la catégorie A du permis de conduire en utilisant toutes les techniques rencontrées dans les exercices précédents : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Techniques d'inclinaison</i> • <i>Manœuvres d'évitement</i> • <i>Réalisation de divers freinages à diverses allures</i>



		Savoir circuler en inter-files Savoir communiquer avec les autres usagers
--	--	--

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie concernée.

***A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation est délivrée à l'élève.
Cette attestation ne vaut pas titre***

